

Une terre pour les EHS !

Quelle prise en charge de ce handicap ?

En France, il n'y a pas de reconnaissance officielle du handicap malgré l'engagement du ministère de la Santé de mettre en place une prise en charge des personnes électrohypersensibles (Grenelle des ondes, 2009).

L'Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse mène une étude afin de pouvoir faire reconnaître l'EHS par les pouvoirs publics. Elle a déjà diagnostiqué plusieurs centaines de personnes.

Quel avenir pour les EHS ?

Dans notre société actuelle, l'électrohypersensibilité est un handicap majeur car les Cem sont omniprésents. Cela impose un changement de vie important pour les EHS : déménagement, travaux très onéreux de blindage de l'habitation, changement ou perte d'emploi, rupture des liens sociaux... Mais même en faisant au mieux, on ne peut se protéger complètement.

Aujourd'hui, dans notre pays, l'ampleur de la couverture des réseaux de téléphonie mobile ne permet plus de trouver un havre de paix « électromagnétique ».

Les Ehs se retrouvent condamnés, pour les plus atteints, à vivre dans des habitats spécifiquement aménagés, ne pouvant sortir de leur « cage de Faraday »* sans éprouver de grandes souffrances. Pour ces personnes, l'éviction des CEM artificiels reste la seule solution.

*Enceinte métallique protégeant des rayonnements électromagnétiques extérieurs.

Nombre de nos adhérents vivent dans des grottes, des caves ou des bois. Ces situations extrêmes sont révélatrices de l'urgence sanitaire.

La résolution du Conseil de l'Europe de mai 2011 recommande aux Etats membres :

"de porter une attention particulière aux personnes «électrosensibles» atteintes du [syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques](#) et de prendre des mesures spéciales pour les protéger, en créant par exemple des «zones blanches» non couvertes par les réseaux sans fil. "

C'est l'objectif que s'est donné notre association.

Depuis les années 70, l'électrohypersensibilité est connue dans l'armée sous le nom de Syndrome des micro-ondes. Les militaires ont étudié l'effet des Cem artificiels qui sont désormais utilisés dans le civil (technologies sans fil). Des militaires sont réformés en raison de ce syndrome et touchent des pensions. Or, dans la société civile ce handicap reste tout simplement nié.

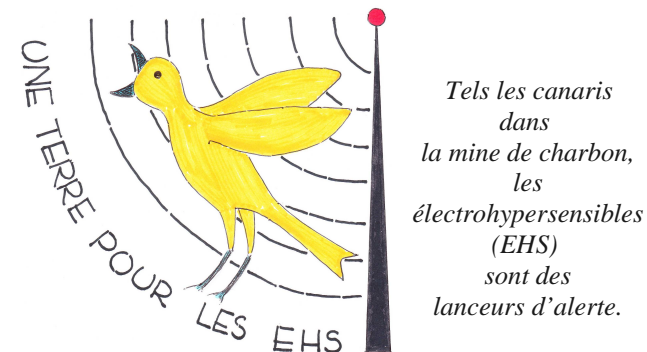
En savoir plus :

- www.electrosensible.org
- www.artac.info
- www.next-up.org
- www.criirem.org
- www.robindestoits.org
- www.weepinitiative.org

Disponible sur :

<http://uneterrepourlesehs-septembre.blogspot.com/2011/09/plaquette-informative-sur-lehs.html>

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique – septembre 2011



**Les Champs
électromagnétiques artificiels**

=

un mal invisible

Association Une Terre Pour Les Ehs

Souvestrière - 26410 Boulc

uneterrepourlesehs@gmail.com

<http://uneterrepourlesehs.blogspot.com>

L'association œuvre à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité et à la création de lieux de vie pour les personnes qui en souffrent. Elle revendique aussi la mise en place de mesures limitant la pollution électromagnétique,

Les champs électromagnétiques :

La pollution la plus répandue sur le globe

Un champ électromagnétique (CEM) est une énergie à la fois électrique et magnétique qui se déplace sous forme d'ondes.

Les sources naturelles de champs électromagnétiques sont aussi anciennes que le monde lui-même : il suffit de songer aux champs magnétiques terrestres. C'est un élément essentiel à la vie.

Ce n'est pourtant qu'au 20^e siècle que l'exposition de l'homme aux champs électromagnétiques a commencé à augmenter de manière exponentielle, en raison de l'utilisation croissante de l'électricité puis des nouvelles technologies numériques (téléphonie mobile GSM - UMTS, WIFI, bluetooth, téléphones fixes sans fil DECT, TNT, compteurs électriques « Linky », ampoules basse-consommation...)

De nombreux effets délétères sont attestés par les études scientifiques indépendantes. Le Rapport International Bioinitiative en est un bon exemple. Référençant 1500 travaux prouvant la toxicité des micro-ondes pulsées (type d'ondes émises par les technologies sans fil), il est validé par l'Agence Européenne de l'Environnement et le Parlement Européen. > www.bioinitiative.org

Des études épidémiologiques réalisées auprès de riverains d'antennes-relais de téléphonie mobile révèlent des foyers de cancers. Citons par exemple l'étude menée de 1996 à 2006 et publiée en 2011 par Adilza Condessa-Dode (Bresil).

Personne n'est à l'abri...

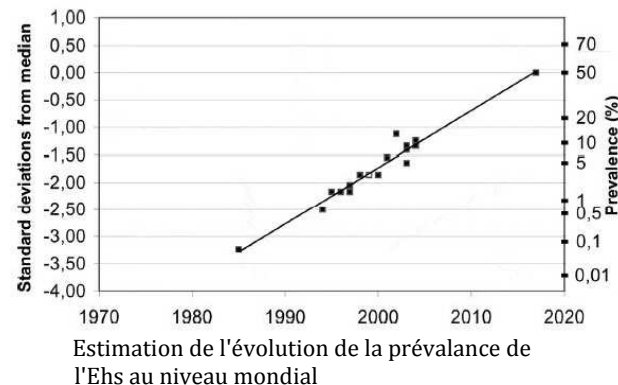
En mai 2011, l'OMS annonçait avoir classé « **cancérogènes possibles** » les rayonnements électromagnétiques des téléphones portables et le Conseil de l'Europe prenait une résolution recommandant aux Etats membres de :

« revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux CEM fixées par la commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (International Commission on Non-Ionising Radiation Protection), qui présentent de graves faiblesses. »

Ces recommandations n'ont été suivies d'aucun effet.

Partout en France et dans le monde, des citoyens luttent pour leur santé et celle de leurs enfants en obtenant le retrait ou en empêchant l'implantation d'antennes-relais de téléphonie et de réseaux Wifi ainsi qu'en remettant en cause les normes d'exposition aux Cem artificiels.

(*'Saint Cyr l'Ecole: Onze cas de cancers pédiatriques recensés ...' - Le Figaro - 28/01/2005*)



Docteurs ÖRJAN HALLBERG - GERD OBERFELD - 2006

L' ElectroHyperSensibilité,

qu'est-ce que c'est ?

L' électrohypersensibilité ou hypersensibilité aux champs électromagnétiques est une intolérance aux Cem artificiels émis par l'ensemble des appareils électriques et électroniques.

Ce handicap environnemental se développe de manière exponentielle depuis une dizaine d'années principalement à cause de l'avènement des technologies sans fils.

Les symptômes les plus fréquents :

Maux de tête (douleurs intracrâniennes, sensation de brûlure et d'électricité dans le cerveau), réactions cutanées (picotements, brûlures), douleurs articulaires et /ou musculaires, pertes de mémoire, de concentration, insomnie, tachycardie, vertige...

Les signes cliniques :

Perturbation du système endocrinien, neuro-immunitaire, cardio-vasculaire, nerveux et du fonctionnement des cellules au niveau de différents organes.

Le niveau de sensibilité est différent d'un individu à l'autre : certaines personnes identifient immédiatement les sources électro-magnétiques comme causes de leurs symptômes alors que d'autres n'en ont pas la capacité. Ainsi, quelques personnes électrohypersensibles détectent un mobile en veille à plusieurs mètres de distance, tandis que d'autres verront leurs symptômes se déclarer plusieurs heures après leur exposition à des rayonnements...